

stimulante. Mais la question qui se pose vraiment est celle de savoir comment nous acheminer vers l'étape concrète des négociations, c'est-à-dire comment nous rendre là où nous voulons aller. C'est dans l'hémisphère occidental, directement dans la cour du Canada, qu'a été prise l'initiative régionale ayant acquis jusqu'ici l'impulsion la plus concrète, quoique encore fragile. Nous verrons en détail dans les deux sections qui suivent en quoi consiste cette initiative et où celle-ci pourrait nous mener.

4. L'itinéraire hémisphérique : le cas du Chili

L'importance de l'accession du Chili à l'ALENA tient à des facteurs passablement différents. En accédant à l'ALENA, le Chili jouira d'un accès amélioré et plus sûr au marché de l'Amérique du Nord. En augmentant la visibilité et la reconnaissance des politiques commerciales et économiques du Chili, l'accession accroîtra les chances que ce pays demeure un marché d'investissement intéressant aux yeux de la communauté internationale. Elle contribuera à renforcer les réformes entreprises au Chili en les liant à des obligations réciproques énoncées dans un traité international.

Le Canada a lui aussi des avantages à retirer de cette accession. Avec sa population d'à peine 14 millions d'habitants, le Chili risque peu de devenir autre chose qu'un marché à créneaux modeste, quoique toujours plus intéressant, aux yeux des exportateurs canadiens (en 1994, les exportations canadiennes au Chili ont tout juste franchi la barre des 300 millions de dollars). Il reste que l'élimination par le Chili du droit de 11 % à l'importation de produits nord-américains, et de certaines barrières non tarifaires visant ces produits, ne manquera pas de créer de nouveaux débouchés. De plus, les entreprises canadiennes ont beaucoup investi au Chili depuis le milieu des années 1980; leurs investissements effectifs s'élèvent pour l'instant à quelque 2 milliards de dollars, auxquels pourraient s'ajouter à plus ou moins brève échéance 3 à 4 autres milliards de dollars d'investissements projetés. Les Canadiens se classent ainsi au premier rang des investisseurs étrangers dans le secteur de l'exploitation minière au Chili, et au deuxième rang, après les États-Unis, dans l'ensemble des secteurs de l'économie chilienne; ils ont également des intérêts dans les secteurs bancaire, des communications et de l'énergie. Si le régime chilien d'investissement est en pratique transparent et non discriminatoire, l'accession du Chili à l'ALENA n'en donnera pas moins aux actionnaires canadiens des garanties publiques supplémentaires contre un éventuel retour à des pratiques discriminatoires - une police d'assurance, en quelque sorte.